

## APPEL A PROJETS 2019 lancé par l'Assurance retraite

# Inclusion Numérique

Aujourd'hui, la part des personnes âgées dans la population française ne cesse de croître et amène de nouveaux enjeux économiques et sociaux. La lutte contre la solitude et l'isolement représente un enjeu majeur pour la qualité de vie à domicile des personnes retraitées.

Le contexte est aussi marqué par l'essor du numérique, avec la numérisation croissante des services visant à simplifier le quotidien des personnes connectées. Le fonctionnement des services administratifs, les échanges et la relation avec les usagers s'appuient de plus en plus sur les technologies numériques qui évoluent rapidement.

Plusieurs études et rapports mettent en évidence une fracture en matière d'accès à la capacité numérique et d'acquisition du matériel informatique, mais aussi des inégalités dans les compétences d'utilisation d'Internet et des ressources électroniques.

### **L'Assurance retraite se doit de répondre à un double défi :**

- Le numérique, comme vecteur de lien social, de mobilité, d'ouverture sur l'information et le monde s'avère être un outil essentiel au service du bien-vieillir des retraités.
- Le numérique, comme outil d'accès aux droits pour favoriser la lutte contre la fracture digitale
- 

Face à ces enjeux, consciente des perspectives qu'offre le numérique dans le champ de la prévention de la perte d'autonomie et de la lutte contre la solitude et l'isolement, l'Assurance retraite lance un appel à projets en faveur de l'inclusion numérique.

L'objectif étant d'améliorer l'inclusion numérique et sociale des personnes retraitées, notamment fragilisées, et *in fine*, leur autonomie.

Vous avez développé un projet qui s'adresse aux personnes âgées GIR 5 et 6 en lien avec l'inclusion numérique ?

Votre projet s'intègre dans les politiques portées par l'Assurance retraite ?

Il est en adéquation avec les objectifs de l'Assurance retraite en matière d'accompagnement des personnes âgées ?

**Votre projet s'adresse spécifiquement aux 15 millions de retraités autonomes ?**

L'Assurance retraite finance à hauteur de 50 % jusqu'à 100 % les initiatives portées par les acteurs de l'inclusion numérique qui permettront aux millions de retraités autonomes de bien vivre son avancée en âge et d'avoir accès à leurs droits.

L'appel à projets vise à sélectionner des projets permettant de former les personnes retraitées aux outils numériques.

**L'objectif de votre projet doit permettre :**

- De favoriser l'inclusion sociale
- D'améliorer l'accès aux droits

➔ Votre projet doit s'adresser uniquement aux personnes retraitées autonomes (GIR 5 ou 6 et non girées).

Une attention particulière sera portée aux projets s'adressant aux publics suivants :

- Résidents âgés d'un lieu de vie collectif (foyers de travailleurs migrants, résidences autonomie)
- Retraités en situation d'isolement (social, familial, géographique).
- Précarité sociale ou économique

➔ Votre projet doit contribuer aux objectifs suivants :

- Soutenir le lien social des personnes retraitées
- Favoriser l'accès aux droits permettant aux retraités d'exercer pleinement leur citoyenneté et d'effectuer leurs démarches en ligne
- Promouvoir l'autonomie des seniors
- Dépasser la fracture générationnelle face aux outils numériques
- Rendre les assurés acteurs de leur Bien vieillir
- Répondre aux besoins des retraités autonomes

➔ Votre projet peut s'opérer dans une dynamique partenariale et vous pouvez prévoir en amont des cofinancements avec les acteurs locaux susceptibles de consolider ou compléter les interventions résultant du projet (conseils départementaux, conseils régionaux, CCAS, etc.) et les acteurs institutionnels impliqués, directement ou indirectement dans le champ d'activité dans lequel le projet s'inscrit.

➔ Les dépenses d'investissement et de fonctionnement sont éligibles.

Les dépenses ne financent pas des besoins en fonds de roulement (trésorerie), d'augmentation de capital ou encore de développement commercial.

► Pour candidater à cet appel à projets, nous vous invitons à contacter la caisse de votre territoire à l'adresse email ci-après pour retirer votre dossier de candidature :



Réf. 082088 – 09/2019

1. Caisse générale de sécurité sociale 2. Caisse de sécurité sociale